

CONSEIL MUNICIPAL

24 SEPTEMBRE 2015

Le **vingt-quatre septembre** deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard RIANT, Maire.

Présents : Bernard RIANT, Maire,
Véronique PIERRON, Richard GAUTIER, Joël NAIN, Adjointes,

Absents excusés : Nadine DURAND (pouvoir à Jean-Michel GUYOT) Jean François CAPOLUNGO (pouvoir à Jean DELOFFRE) Maurice POULIN (pouvoir à Bernard RIANT) Thierry GUENARD (pouvoir à Joël NAIN)

Absent : Dany MOINE

Secrétaire de Séance : Véronique PIERRON



Bernard RIANT présente un power point émanant de la communauté sur la loi NOTRe. La Loi NOTRe, votée dans l'été, structure les relations entre les différents niveaux de l'organisation territoriale. Régions et intercommunalités voient leurs compétences renforcées. Les intercommunalités doivent se regrouper pour atteindre un seuil minimum de 15.000 habitants. Les communes conservent la clause de compétence générale mais devront faire des économies en mutualisant des services ou en se regroupant au sein de communes nouvelles. Le département voit ses compétences réduites.

1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 30 JUILLET 2015

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Propriété DANIEL : maison + terrain, sis 1 bis Rue Honoré, cadastré AB 601-607 pour une superficie de 166 m².

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Rentrée des classes : Elsa GEOFFRAY, Directrice et Laetitia GUILLOTON (remplaçante de Cindy LOISEAU) sont les nouvelles enseignantes de l'école élémentaire.

La suppression d'une classe en maternelle a été confirmée par l'Inspection Académique. Les grandes sections sont avec Elsa GEOFFRAY le matin et l'après midi avec Véronique DURAND, seule institutrice à l'école maternelle.

Effectifs :

- Ecole maternelle : 33 élèves
- Ecole élémentaire : 34 élèves

Le toboggan est en mauvais état. Des devis sont en cours pour le changer.

Une valise « la planète des alphas » a été achetée, à la demande de Véronique DURAND, pour l'école maternelle (199 euros) : méthode ludique et efficace pour le « décodage lecture ».

3 dossiers PAI (projet d'accueil individualisé) pour les 2 écoles

Bernard RIANI et Véronique PIERRON rencontreront prochainement Olivier GOUEL (inspecteur académique, remplaçant de France BIARNES KIHL)

Contrat avenir :

Suite au départ d'Alissa FAGOT (animatrice au centre de loisirs) Véronique PIERRON s'est mise en relation avec la mission locale pour obtenir des candidatures.

5 dossiers ont été reçus, Bernard RIANI et Véronique PIERRON recevront les candidates dont le profil correspond à nos besoins.

NAP : en moyenne 25 enfants de l'école maternelle et 20 pour l'école élémentaire sont présents le jeudi et vendredi de 15 heures à 16 h 30.

Les NAP sont animées par Jennifer, Isabelle, Monique, Karine. Denis vient prêter main forte pour pallier au départ d'Alissa FAGOT.

Centre de loisirs Juillet : Lors de la sortie au lac des settons, les enfants ont pu goûter aux joies du pédalo.

La Commune proposera sa candidature pour participer à Yonne Tour Sport en 2016.

Sur proposition de la CAF, le centre de loisirs assistera à la représentation de « mon amour, ma béquille, ma bataille » (théâtre comique qui traite avec humour le handicap)

Halloween : la Commission Enfance propose une sortie « Halloween à Nigloland ». Le dossier et les devis sont en cours d'élaboration.

Stage Jennifer LEMAN : Jennifer sera absente du 24 octobre au 1^{er} novembre pour valider son BAFD.

Dans le cadre de son contrat avenir elle sera également en stage les 7 et 8 octobre ainsi que les 13 et 14 octobre prochain.

Nous ferons appel à Sport Yonne pendant les vacances scolaires pour la remplacer.

Stagiaire : Corentin LAVAL effectuera un stage dans le cadre de ses études du 27 septembre 2015 au 16 octobre 2015.

Centre de Loisirs - Périscolaire

Un agent d'animation a été recruté pour la période d'animation du 19 octobre au 30 novembre 2015.

Accord à l'unanimité des présents et représentés

Commission Environnement

Rapporteur : Joël NAIN

La commission environnement s'est réunie le lundi 31 août à 18 h 30 à la Mairie.

Présents : Nadine DURAND, Jean François CAPOLUNGO, Jean DELOFFRE, Joël NAIN

Absents excusés : Maryline RENAUDIN, Thierry GUENARD

- La commission environnement a fait sa dernière visite pour la sélection des maisons fleuries. 12 lauréats ont été retenus. La remise des récompenses aura lieu le vendredi 23 octobre à 19 heures à la Mairie.
- Quelques arbres sont à abattre vers la salle de la fontaine, la commission a demandé des devis.
- La commission propose la plantation de quelques arbustes à fleurs et des rosiers rampant sur le talus à l'entrée nord du village ainsi que l'aménagement d'un massif d'arbustes à fleurs à l'entrée sur du village. Des devis sont en cours.

- La Communauté de l'Auxerrois a remplacé 2 containers à verres pour répondre aux normes de l'accessibilité (dépôt de pain et salle de la Fontaine)

Commission Travaux

Rapporteur : Joël NAIN

Cimetière :

La commission a établi la liste des tombes pour lesquelles la concession arrive à échéance. Elles doivent être identifiées pour permettre aux familles d'en effectuer le renouvellement.

Le conseil municipal valide l'achat de pancartes qui seront à poser sur les tombes pour aider à cette identification, pour un montant de 299,50 € HT.

Restauration des 2 ponts à proximité de la salle de la Fontaine (lasure et antidérapant sur le sol) et reprendre le portail et portillon du cimetière.

2 devis sont présentés par la commission :

- L'entreprise FABRE pour un montant de 3 523.82 euros HT
- L'entreprise HAMEN pour un montant de 3 108.53 euros HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- décide de confier les travaux à l'entreprise FABRE qui propose une meilleure solution (peinture epoxy)

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Joël NAIN

La commission voirie et travaux s'est réunie le mardi 8 septembre 2015 à 18 h 30 à la mairie.

Présents : Maurice POULIN, Jean DELOFFRE, Jean Michel GUYOT, Mathieu DEBAIN, Joël NAIN

La commission voirie a étudié 2 devis pour des travaux Chemin de la Vallée des Vaux, Chemin de Pesteau et Rue Honoré :

EUROVIA : 9 117.09 € HT

RTP : 12 080.00 € HT

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, retient le devis de RTP pour un montant de 12 080.00 € HT.

Le montant est supérieur à EUROVIA mais :

- la surface traitée est plus importante (470 m² au lieu de 310 m²)
- Le prix du m² est inférieur

Profitant de l'occasion, le conseil municipal propose de rajouter 2 petits chantiers supplémentaires :

- Chemin de Chevannes : 1.931 € HT
- Vau Neuve : 366 € HT

Ce qui portera le montant total à 14.377 € HT

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

Le damier vallanais se transforme en « multi jeux »

Faible participation pour le karaté, nouvelle activité proposée à la rentrée de septembre.

Commission Attractivité*Rapporteur : Mathieu DEBAIN*

Les derniers propriétaires contactés n'ont pas répondu à notre invitation.
 La commission attractivité a pour mission la mise en valeur de notre village.
 Pour ce faire, elle travaillera désormais en étroite collaboration avec la commission environnement.

Commission Accessibilité*Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN*

La commission s'est réunie le jeudi 17 septembre 2015 à 18 heures à la mairie.

Présents : Bernard RIANT, Véronique PIERRON, Joël NAIN

Absents excusés : Frédéric MAGNIER, Jean François CAPOLUNGO, Mathieu DEBAIN, Michèle JAY

Aménagement du trottoir devant le cabinet médical : 3 entreprises ont été consultées :

- Entreprise CESCHIN : 6 198.00 euros HT
- Entreprise FAUCONNET : 5 900.40 HT
- Entreprise DOURU : 7 315.50 HT

La commission examine les devis reçus et décide de proposer l'entreprise CESCHIN pour la réalisation des travaux.

L'entreprise FAUCONNET n'a pas respecté le cahier des charges (n'a pas tenu compte d'un caniveau coulé)

Le devis de l'entreprise DOURU est trop élevé.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve le choix de la commission et retient l'entreprise CESCHIN pour un montant de 6.198 € HT.

4 - RODP 2015**ERDF**

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil :

De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit **196,758€ arrondi à 197€** pour 2015.

Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- o Décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, **soit 196,758€ arrondi à 197€** pour l'année 2015.
- o Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès ERDF (article 70323 de la section de fonctionnement).

France Télécom

Conformément au décret n° 97-683, France Télécom est redevable d'une redevance au titre des droits de passage sur le domaine public routier de la commune.

25 km 172 d'artères aériennes et souterraines

2 m² d'emprise au sol

		2015	
		Tarif	A percevoir
ouvrage en aérien	6,679	53,66	358,40
ouvrage en souterrain	18,493	40,25	744,34
emprise sol (m ²)	2	26,83	53,66
			1 156,40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- o Décide de fixer la **redevance 2015** comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- o Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès de France Télécom (article 70323 de la section de fonctionnement).

Gaz

Le décret du 25 avril 2007 prévoit de revaloriser chaque année les deux termes financiers retenus dans la formule de calcul des redevances. Toutefois, afin d'éviter les difficultés d'arrondis auxquelles peut conduire ce mécanisme, on peut concevoir que l'indexation porte sur le résultat final issu des formules de calcul. En résumé, pour cette année 2014, la collectivité bénéficiaire pourra établir le montant plafond de sa redevance comme suit :

$$PR\ 2015 = ((0,035\text{€} \times 4\ 538) + 100\text{€}) \times 1,16 = 300,23\ \text{€}, \text{ arrondi à } 300\ \text{€}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- De fixer la **RODP 2015 à 300 €**.

5 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2015

Richard GAUTIER présente la proposition formulée par la commission animation et donne les montants alloués à chaque association :

Article 6574	montant	article 6573	montant
ADMR	1500	CCAS	0
Amicale des retraités	700		
Art Amis	150		
Club des randonneurs	300		
CACV	2500		
Damiers Vallannais	85		
Gyva gym	200		
Judo club	0		
Tennis badminton	400		
Valkyries	400		
OCCE Ecole Maternelle	500		
TOTAL	6735		0

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

6 - SIGNATURE ELECTRONIQUE

La signature électronique va remplacer la signature manuscrite. Un certificat a été acheté chez CERTINOMIS, à cet effet.

Il convient d'établir une nouvelle organisation.

Comme auparavant, le Maire ou les Adjointes apposeront leur signature sur les documents.

Le Secrétariat sera alors **AUTORISÉ ET CHARGÉ DE SIGNER ELECTRONIQUEMENT** tous type de documents.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide ce nouveau procédé.

7 - VENTE PARCELLE AB 107

L'estimation de ce bien n'est pas encore effectuée. Un rappel a été effectué le 22 septembre 2015 en ce sens auprès des Domaines.

8 - PERSONNEL

1. Formation phytosanitaire personnel technique

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'adhésion de la commune de VALLAN à une démarche groupée pour un plan de désherbage.

L'Agence de l'Eau a donné son accord pour une aide. En contrepartie, la commune doit s'engager à faire suivre régulièrement à ses agents une formation phytosanitaire et à réduire ou supprimer les produits phytosanitaires dans les espaces publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés et :

- S'engage à faire suivre régulièrement à ses agents une formation phytosanitaire et à réduire ou supprimer les produits phytosanitaires dans les espaces publics.

2. Ouverture de poste

Le Maire évoque la possibilité d'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise par candidature interne.

La personne concernée remplit tous les critères de compétence. L'augmentation de coefficient serait compensée par une diminution du régime indemnitaire.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

8 - COMMUNICATIONS

- La station d'épuration n'a que 2 ans et déjà des interventions sur les pompes ont été réalisées. Ces réparations ont été causées par l'introduction dans le réseau d'objets qui n'ont rien à y faire : chambre à air, gants de travail, serviettes de bain et les éternelles lingettes qui, contrairement aux allégations des fabricants, n'ont rien à faire dans les égouts et doivent être déposées dans les poubelles grises. Ces réparations coûtent cher. Faudra-t-il répercuter le montant sur la facture d'eau pour que chacun en prenne conscience ?
- 2 familles ont été reçues par le Maire afin d'évoquer les incivilités faites sur la Commune.
- Bernard Riant signale un cambriolage sur la commune. La vigilance est vivement recommandée.
- Bernard Riant fait part d'un courrier émanant de la Préfecture concernant les immigrants.
- Portes ouvertes à la bibliothèque le dimanche 27 septembre.
- Concours de belote le dimanche 11 octobre 2015.
- L'opération « nettoyons la nature » organisée par la commission environnement aura lieu le vendredi 25 septembre avec le concours des enfants des écoles.
- Le 14 octobre 2015, la gendarmerie effectuera un bilan « délinquance » à 10 heures à la salle de la fontaine.
- Salon - Exposition « le mont des bulles et de l'imaginaire » (salon de la bande dessinée)

- Permanences PLU : l'enquêteur sera présent à la Mairie pour recueillir vos observations les :
- Lundi 5 octobre de 16 heures à 19 heures
 - Samedi 17 octobre de 9 heures à 12 heures
 - Mercredi 28 octobre de 10 heures à 12 heures
 - Vendredi 6 novembre de 16 heures à 19 heures

Prochaine réunion du Conseil : 29 octobre 2015 à 20 H 30

Séance est levée à 24 h 00

Fait et délibéré, le 24 septembre deux mil quinze.



Le Maire,
Bernard RIAANT

Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Jean-François CAPOLUNGO

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUENARD

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Absent excusé

Jean DELOFFRE

Dany MOINE